

Si les juristes connaissent en principe les conditions de la responsabilité civile, ils sont trop souvent démunis face à la question essentielle de l'évaluation du préjudice : combien la victime d'un préjudice économique peut-elle obtenir de l'auteur de la faute (et pourquoi) ?

Exploitant une jurisprudence abondante, cette formation précise les règles de droit relatives à la détermination des dommages et intérêts. Elle fait appel aux regards croisés d'un magistrat de la Cour de cassation et d'un expert en évaluation de préjudice.

L'évaluation judiciaire des préjudices économiques.

Maîtriser les principes fondamentaux de la réparation et les appliquer dans une diversité de cas concrets.

Intervenants :

Charlotte de Cabarrus, magistrat, conseillère référendaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation.

Jean-François Laborde, expert près la cour d'appel de Paris et près les cours administratives d'appel de Paris et de Versailles.

Mercredi 23 juin 2021 de 9h00 à 13h00



S'inscrire

TARIF : 300€ TTC

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le **FIF-PL**.



L'évaluation judiciaire des préjudices économiques.

Maîtriser les principes fondamentaux de la réparation et les appliquer dans une diversité de cas concrets.

Mercredi 23 juin 2021 de 9h00 à 13h00



**Charlotte
de Cabarrus**

Après avoir été juge civil dans un tribunal de grande instance puis chef du bureau du droit des obligations au ministère de la justice, elle est conseillère référendaire à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation.



**Jean-François
Laborde**

Expert près la cour d'appel de Paris et près les cours administratives d'appel de Paris et de Versailles, il a été pendant une vingtaine d'années consultant en stratégie d'entreprise. Il est ancien élève de l'ESSEC, du MBA de l'IMD et de l'INSEAD.

Public visé : avocats, magistrats et juges consulaires.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Prérequis : connaissances de base dans la matière et 3 ans de pratique professionnelle.

Objectif :

Au travers de mises en situation concrète, cette formation fournira des apports théoriques et pratiques. Elle permettra au praticien de mieux appréhender cet aspect de la demande, qu'il s'agisse de rédiger celle qui est formée pour le compte d'une victime, ou de s'y opposer au nom du défendeur. Elle fournira aussi au juge un exposé méthodique des solutions que la jurisprudence met en œuvre.

Méthode pédagogique :

La session prendra la forme d'un atelier de travaux pratiques interactifs.

- couverture d'une cinquantaine de questions, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples ;
- échanges avec les participants ;
- réponses prenant la forme d'extraits d'arrêts (fournis dans le support distribué).



S'inscrire

Plan de l'atelier virtuel :

1. Les caractéristiques du préjudice réparable

- la distinction dommage et préjudice ;
- le préjudice personnel, certain, licite et direct ;
- la perte de chance ;
- le préjudice futur.

2. La réparation intégrale du préjudice

- le principe et ses conséquences ;
- la preuve et l'expertise ;
- les modes de réparation ;
- le contrôle de la Cour de cassation.

3. Les principaux chefs de préjudice

- la perte ou la dépréciation d'un bien ;
- la perte de marge ;
- les frais exposés en réaction au dommage ;
- le préjudice de trésorerie ;
- les autres chefs de préjudice.

4. Le calcul final de l'indemnité

- l'articulation des chefs de préjudice ;
- les avantages tirés de la situation dommageable ;
- la minimisation du dommage ;
- le traitement fiscal.

Support pédagogique : documentation remise aux participants .



Classe virtuelle



4h00 validées